

Les débuts d'une société : Montréal, 1642-1663 Étude de certains comportements sociaux

Marcel Trudel

Volume 23, Number 2, septembre 1969

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/302871ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/302871ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Trudel, M. (1969). Les débuts d'une société : Montréal, 1642-1663 : étude de certains comportements sociaux. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 23(2), 185–207. <https://doi.org/10.7202/302871ar>

LES DÉBUTS D'UNE SOCIÉTÉ : MONTREAL, 1642-1663

Étude de certains comportements sociaux

Parce qu'elle est une œuvre isolée géographiquement et qu'elle se veut indépendante du reste de la colonie laurentienne, la fondation de Montréal nous fournit une occasion rare d'étudier, dans un milieu de solitude presque complète et sur le point le plus avancé à l'intérieur du continent, la formation et le développement d'une société. Notre étude s'insère entre des limites bien précises : 1642, qui marque l'établissement d'un petit groupe d'Européens sur l'île de Montréal ; 1663, la dernière année d'une existence indépendante, car, dès 1663, la métropole met en œuvre un système qui intègre désormais Montréal dans la société laurentienne ; par ailleurs, les colons qui arrivent après la mise en place de ce nouveau régime vont modifier rapidement les traits qui caractérisaient jusque-là la colonie montréalaise.

De cette population qui vit isolée des autres établissements laurentiens, nous nous contenterons ici d'observer certains comportements sociaux : habitudes du groupe en face de la nuptialité, époque des mariages et des naissances, prestige du parrainage, noblesse et conscience de groupe, formation du groupe des marchands, situation des "petites gens", ascension d'hommes nouveaux.

À la recherche d'une épouse

L'opération mariage a été lente à démarrer ; elle ne commence que cinq ans après la fondation de Ville-Marie. Pendant six ans, le mariage y demeure ensuite un événement marquant de l'année : il se produit tantôt trois fois, tantôt deux fois, tantôt une seule, ou même, comme en 1653, ne se produit pas du tout. A partir de 1654, dû évidemment à l'immigration de l'année précédente, le mariage devient une cérémonie plus fréquente. Au total, en ces 21 ans, nous comptons 79 mariages contractés à Montréal ; nous y ajoutons 6 mariages contractés à Québec et aux Trois-Rivières par des Montréalais qui reviennent ensuite chez eux avec leur épouse : c'est donc sur ces 85 mariages que portent nos observations.

Aucun de ces couples n'est mixte au point de vue racial. Bien que Montréal marque le point le plus avancé de la pénétration européenne, on n'y contracte encore aucun mariage entre

une personne originaire d'Europe et une autre d'origine amérindienne, alors qu'aux Trois-Rivières nous connaissons deux Français qui, au cours de cette période, sont unis par mariage à une sauvagesse (Pierre Boucher et Pierre Couc dit Lafleur) ; cette absence de métissage à Montréal n'est pas le résultat d'une opposition systématique au mélange racial : c'est, croyons-nous, qu'à Montréal on ne vit pas aussi près des Amérindiens qu'aux Trois-Rivières, où une importante colonie de Montagnais et d'Algonquins s'était établie tout à côté des Français.

Si les Montréalais ne vont point chercher femme dans les tribus amérindiennes, ils vont rarement la chercher dans les autres établissements français du Saint-Laurent : on ne compte que 6 mariages (sur 85) contractés par des Montréalais en dehors de leur colonie, sur cette période de 21 ans. On se serait attendu à beaucoup plus, puisque la population de Montréal, longtemps d'importance négligeable, ne pouvait se renouveler à même ses propres ressources humaines : hors les six qui vont chercher femme aux Trois-Rivières et à Québec, les Montréalais attendent patiemment la venue d'immigrantes ; et, par ailleurs, aucun Trifluvien ni aucun Québécois ne vient s'approprier à Montréal l'une ou l'autre des trop rares recrues féminines. Ce peut être dû à la sédentarité qui est une habitude caractéristique des Français de l'Ancien Régime, le paysan n'allant guère à l'hyménée en dehors du lieu où il vit ; ce peut être dû aussi à l'éloignement de Montréal (à une couple de jours des Trois-Rivières et à trois ou quatre de Québec) ; en tout cas, cette situation nous paraît bien caractériser les distances que les Montréalais ont soin de garder à l'égard des autres Français du Saint-Laurent.

Les Montréalais donc se mariant entre eux, on serait porté à croire que les couples se forment en vertu d'affinité d'origine, que tel jeune homme recherche telle jeune fille parce qu'elle vient de la même province que lui. Notre enquête nous amène à conclure le contraire. En effet, des 79 couples (sur 85) dont nous connaissons les origines provinciales, il n'en est que 14 qui soient originaires de la même province ; du reste, ces couples viennent des provinces qui ont fourni à Montréal le plus grand nombre d'immigrants : la Normandie qui fournit cinq couples alliés les uns aux autres de quelque façon ; l'Anjou, l'Aunis, l'Ile-de-France et le Poitou, fournissant les neuf autres. Les conjoints de 65 couples viennent de milieux provinciaux différents : cela témoigne du brassage de population qui s'accomplit dans un milieu aussi restreint que celui de Montréal.

Il ne semble pas que les couples cherchent à se former à l'intérieur d'une proche parenté; certes, nous voyons Jacques Le Ber épouser Jeanne Le Moyne, le 7 janvier 1658; et Anne, sœur de cette dernière, épouser le 25 février suivant, Michel Messier, neveu de Jacques Messier et allié de Charles Le Moyne, mais ni dans ces deux cas ni dans aucun des 85 mariages montréalais, il n'a été nécessaire d'obtenir une dispense pour parenté.

Les conjoints sont-ils d'un même niveau social? Ici nous en sommes réduits à une approximation: les documents sont avares de précision en ce domaine où il devient impossible de juger des qualités que tel ou tel prend pour soi ou pour ses parents. C'est, en particulier, une habitude chez le notaire Basset de transformer les *dit* en *de* et de faire précéder ce *de* d'un *Sieur* (avec majuscule), même quand il n'a devant lui qu'un menuisier ou un maçon; comme il lui arrive de donner de *l'écuier* à des gens dont l'anoblissement ne surviendra que longtemps après. Autre difficulté: comment savoir si l'on observe à Montréal la hiérarchie qui en France classe les métiers selon une échelle rigoureuse? C'est pourquoi, faussant quelque peu la perspective, nous avons mis les métiers et professions sur le même pied.

Connaissant à peu près le niveau social de 79 des 85 couples, nous pouvons soutenir que chez 74 d'entre eux, il y a parité sociale entre les conjoints: gens de métiers ou ouvriers s'unissent à des filles de gens de métiers ou d'ouvriers; et la parité peut être aussi exacte que dans le cas du chirurgien Bouchard (le chirurgien n'étant alors qu'un homme de métier, habile à couper la chair), qui épouse la fille d'un boucher. A un niveau plus élevé, nous remarquons que le marchand Jacques Le Ber épouse Jeanne Le Moyne, fille d'un hôtelier et sœur de marchands: ces conjoints se situent l'un et l'autre au même niveau social.

L'endogamie est donc à Montréal la pratique la plus fréquente, même si les nobles sont trop peu nombreux pour que nous leur appliquions cette règle générale. Sur 79 couples, nous ne connaissons que 5 cas d'exception: deux d'hypergamie et trois d'hypogamie. Deux époux se sont alliés à une femme d'un niveau supérieur: le soldat Pierre Raguideau, fils d'un sergent, épouse la fille d'un marchand-bourgeois parisien; le sabotier Louis Gueretin a pour femme la fille d'un marchand de Paris; mais l'hypergamie peut n'être ici que fictive, si la femme se trouve retirée du milieu plus élevé dans lequel elle était habituée à évoluer. Trois alliances relèvent de l'hypogamie et peuvent, à première vue, paraître des mésalliances: Jean de Saint-Père,

noble et notaire, a épousé en 1651 Mathurine Godé, fille d'un menuisier; Jacques Le Moyne, marchand et fils d'hôtelier, épouse en 1658 cette même Mathurine Godé, devenue veuve; toutefois, il faut ajouter que Le Moyne vient tout juste d'accéder au commerce et que le beau-père porte le titre de maître-menuisier; la troisième mésalliance serait celle de Gabriel Celle du Clos; si sa noblesse est réelle¹, il se serait mésallié en épousant Barbe Poisson, roturière du Perche et veuve d'un roturier; d'ailleurs, Celle du Clos n'aurait pas une noblesse bien reluisante: il vit sur une terre comme un simple habitant, sans accéder à la marchandise; il ne sait pas signer, son épouse non plus. Quoi qu'il en soit, alors que les mariages donnent lieu à un brassage des groupes provinciaux, il ne semble pas y avoir avant 1663 brassage des groupes sociaux: on se marie à l'intérieur de son groupe.

Nous avons été frappé par la grande disparité d'âge chez les conjoints. Notre étude sur ce point porte sur 74 des 85 couples formés à Montréal, les autres ayant été laissés de côté parce que l'âge de l'un des conjoints faisait défaut. La femme se marie jeune, à l'âge moyen de 20.9 ans, ce qui est plus jeune de quatre ou cinq ans que certains groupes comparables de France; c'est une promesse de longue fertilité. Des 74 épouses dont nous connaissons l'âge, 69 contractent mariage avant l'âge de 31 ans; 6 se marient à l'âge de 12 ans; 11 d'entre elles n'ont que 13 ou 14 ans. A 21 ans, Catherine Lorion en est déjà à son troisième mariage; Marie Pontonier a plus d'expérience encore: mariée à 14 ans, elle devient libre par annulation en 1660; elle se remarie tout de suite et se retrouve, cinq mois après, sans conjoint; à son troisième mariage, en 1661, elle n'a que 18 ans. Chez les femmes, si l'on se marie encore en quelques rares cas après l'âge de 30 ans, on ne se marie plus du tout, passé 45 ans. Chez les hommes, sans être plus tardif (un seul mariage chez les hommes âgés de 46 ans à 50), le mariage est beaucoup moins précoce: seulement deux hommes se marient à moins de 21 ans; d'ailleurs, l'âge minimum requis était fixé à 14 ans. La majorité des époux (62 sur 74) ont de 21 à 35 ans, à leur mariage.

Très rares donc sont les conjoints du même âge: la parité n'existe que chez quatre des 74 couples. Chez les autres, la disparité peut être d'un an à 27 ans. Les cas de forte disparité sont nombreux: chez 34 couples, la disparité va de 10 à 20 ans:

¹ On lui donne le titre d'*écuyer* en 1661 et on le gratifie de *Sieur* dans les registres d'état civil: or ceux de Montréal, à cette époque, ne donnent jamais ce titre aux petites gens.

Etienne Bouchard a 21 ans de plus que son épouse; Blaise Juillet en a 23 de plus; Lambert Closse arrive bon premier avec une supériorité d'âge de 27 ans! Mais il se trouve aussi quelques maris plus jeunes que l'épouse; on en connaît 9 cas, dont certains sont surprenants, à moins que la documentation nous induise en erreur: Laurent Archambault, marié à 18 ans, aurait huit ans de moins que sa femme; Guillaume Estienne et François Royné en ont 10 de moins. Ce sont quand même, au total, les hommes qui l'emportent et largement: l'âge moyen du Montréalais au mariage est de 29.2 ans (ce qui correspond à peu près à ce que l'on sait de groupes étudiés en France), quand celui de la femme est de seulement 20.9 ans. Cette disparité d'âge au bénéfice de l'homme s'explique évidemment par l'obligation qu'a le mari de subvenir aux besoins de l'épouse, mais la jeunesse de l'immigration féminine compte aussi pour une part.

Novembre, mois des mariages; août, mois des naissances

Jamais précédés de fiançailles, à ce qu'il semble (les fiançailles étaient en voie de disparition en Europe), mais presque toujours accompagnés d'un contrat, les 79 mariages qui ont été bénits à Montréal même, n'ont pas lieu à n'importe quel moment de l'année: l'Eglise a là-dessus ses règlements, auxquels s'ajoutent diverses exigences d'ordre matériel. Il y a les temps interdits: l'Avant et le Carême, à moins d'une dispense. En fait, en ces 21 ans, il n'y eut aucun mariage en Carême; nous n'en comptons que deux dans le temps de l'Avent (9 décembre 1658 et 9 décembre 1661), une dispense ayant été obtenue dans chaque cas.

Si nous répartissons ces 79 mariages selon l'ordre chronologique de l'année, nous constatons que janvier en compte dix; puis, la fréquence de la nuptialité retombe à peu de chose en février et en mars: deux mariages seulement en chacun de ces mois; et l'on ne se marie ensuite que très peu au cours du printemps: trois mariages en avril, deux en mai. La venue de l'été ne change rien: juin n'a que trois mariages; juillet est le mois de l'année où l'on se marie le moins: en 21 ans, un seul mariage en juillet, et encore s'agit-il d'un mariage devenu urgent par une grossesse trop apparente. Le mariage reprend en août (cinq mariages), le mouvement s'accélère (13 en septembre et 12 en octobre) pour atteindre son sommet en novembre: 23 mariages; il y a brusque retombée en décembre, où l'on n'enregistre plus que trois mariages.

Il semble donc qu'en plus de se conformer aux défenses de l'Eglise, le mariage soit soumis à un mouvement saisonnier:

nuptialité nulle au cours du printemps et de la première partie de l'été; le temps fort de la nuptialité se produit à l'automne: les gros travaux achèvent, les recrues féminines viennent d'arriver ou, si elles sont là depuis quelques semaines, on a eu le temps de faire connaissance; on touche probablement à l'automne les revenus d'appoint tirés de la traite des fourrures; en tout cas, il faut faire vite, l'Avent n'étant plus loin.

Suite naturelle des choses, la distribution mensuelle des 165 naissances issues de ces 79 mariages, suit, avec le nécessaire intervalle des neuf mois, une courbe semblable à celle de la nuptialité: juillet marque le temps le plus faible en mariages, mars de l'année suivante marque aussi le temps le plus faible en naissances; à novembre, sommet des mariages, correspond en août suivant le sommet des naissances.

Il en est à peu près de même, si nous considérons l'ensemble des 218 naissances issues des mariages contractés par les Montréalais et des couples immigrants. En distribuant ces 218 naissances sur les douze mois de l'année, nous voyons que leur nombre, de 19 en janvier, va diminuant pour atteindre le plus bas en mai (11 naissances); il remonte rapidement jusqu'en août pour marquer le point le plus élevé de l'année (25 naissances); il baisse en septembre, remonte quelque peu jusqu'en novembre (24 naissances), pour retomber au niveau de septembre. Il s'ensuivrait donc que la procréation féconde, très active en janvier et en février, diminue ensuite en mars et davantage encore au cours de l'été (août marquant le temps le plus faible: c'est, du reste, le grand mois des accouchements); la procréation féconde reprend en septembre pour atteindre en novembre un sommet quelque peu supérieur à celui de février. Ici encore, nous sommes tenté d'établir une relation entre ce mouvement périodique et le calendrier religieux; les deux sommets de la procréation féconde se situent chacun à la veille d'un long temps de pénitence: l'Avent et le Carême; on devait, comme le fera le *Rituel* de Mgr de Saint-Vallier, recommander aux époux de s'abstenir alors de relations sexuelles².

La course aux filleuls

A cause du "recens natum" dont on qualifie d'ordinaire l'enfant dans les registres, il est impossible de savoir si les

² "Il est bon de faire connoître aux personnes mariées le conseil que saint Paul leur donne, & la pratique de la primitive Eglise; & en s'y conformant de les exhorter à demeurer dans la continence aux tems de la priere, des jeûnes, & des Solemnitez de l'Eglise" (Saint-Vallier, *Rituel du Diocese de Québec*, éd. 1703, 282).

Montréalais se hâtent de présenter le nouveau-né au baptême. Nous sommes mieux renseignés sur le parrainage: c'est ici un honneur recherché, du moins en ces débuts; plus le milieu est restreint, plus le parrainage, semble-t-il, a d'importance honorifique; nous devons, en outre, nous rappeler que les premiers Montréalais sont venus dans un dessein apostolique: être parrain ou marraine concrétise en quelque sorte un rêve pieux. Or, pendant cinq ans, de 1642 à 1647, on ne baptise que des Amérindiens. Si, la première année, quatre seulement reçoivent le baptême, parce qu'on n'avait pas eu le temps d'en préparer davantage au sacrement, les premiers mystiques connaissent en 1643 un succès qui comble leurs espoirs: on baptise 78 Amérindiens, dont seulement huit sont de jeunes enfants. L'année 1644 est presque nulle, parce qu'on a baptisé, l'année précédente, toutes les recrues disponibles, mais 1645 marque une reprise: 29 baptêmes; il y aura ensuite décroît, puis un nouveau sommet: en 1651, 37 baptêmes d'Amérindiens; par la suite, on n'en trouve plus dans les registres que de temps à autre: les Jésuites tenaient peut-être des registres distincts, qui n'ont pas été retrouvés.

En tout cas, les 124 baptêmes d'Amérindiens que l'on confère de 1642 à 1647 procuraient aux âmes apostoliques autant d'occasions d'être le parent spirituel d'un "sauvage" converti. Comme 36 de ces baptêmes ont été faits sans parrain ni marraine, il nous reste 88 baptêmes d'Amérindiens sur le parrainage desquels nous avons des renseignements. Pour les 4 baptêmes de 1642, le parrainage n'est détenu que par deux personnes: Chomedey, le premier (comme il se doit) à servir de parrain et qui en tient lieu deux autres fois; et madame de La Peltrie, marraine du second baptême. En 1643, pour les 78 baptêmes d'Amérindiens, on compte 110 actes de parrainage, assumés non pas par 110 personnes, mais par seulement 31; et de ces 31 personnes, qui font acte de parrainage en 1643, ce sont les "dominants" qui se réservent la grande part: alors que 32 actes de parrainage sont accomplis par 22 petites gens, 78 actes le sont par seulement neuf personnes, mais ces 9 dominants constituent l'élément dynamique de cette fondation missionnaire. En 1645, sur 10 actes de parrainage, trois seulement sont réservés aux petites gens; en 1646, les huit actes de parrainage sont presque tous réservés aux dominants, en particulier à Jeanne Mance, à madame de La Peltrie et à madame de Boullongne: on ne voit apparaître que deux petites gens. En ces cinq premières années, les 2/3 des actes de parrainage appartiennent aux dominants: Jeanne Mance agit comme marraine 31 fois;

madame de La Peltrie, 21 fois ; madame de Boullongne, 13 fois ; elles accaparent à elles seules près de la moitié de tous les actes.

Ce comportement va ensuite se modifier, d'abord parce que les baptêmes d'Amérindiens se font de moins en moins nombreux (à en juger seulement par les registres) ; puis, parce que, les baptêmes d'enfants d'Européens survenant à partir de 1648, les relations familiales vont introduire des habitudes différentes. Les petites gens agissent de plus en plus souvent comme parrains et marraines, au point qu'ils finissent par réunir 60% des 621 actes de parrainage ; il est tout de même significatif que 24.5% de ces actes soient le fait de la noblesse, pourtant représentée ici par seulement une quinzaine d'adultes.

Bien que le recrutement des parrains et marraines tende à s'élargir avec les années, certaines personnes, dûment marquées pour ainsi dire par la vocation du parrainage, reviennent régulièrement au baptistère. Dans cette course dévote, c'est Jeanne Mance qui l'emporte, avec un pourcentage de 20.7% (sur un total de 353 baptêmes où il y a parrainage, elle agit 73 fois comme marraine), devançant ainsi largement son plus proche concurrent, Chomedey, qui ne récolte que 12.2% des actes de parrainage : pourcentage quand même élevé, dans le cas de Chomedey, puisque ce gouverneur a été absent du pays pendant six hivernements. Madame de La Peltrie et madame de Boullongne arrivent *ex æquo*, chacune ayant enregistré 24 actes de parrainage, mais comme madame de La Peltrie n'a été que 18 mois à Montréal, elle a accumulé en ces 18 mois autant que sa rivale en neuf ans !

Un fait se répète de temps en temps dans les cérémonies de l'Eglise : les parrains et marraines ne sont pas nécessairement d'un même niveau social. Certes, dans le cas de Chomedey et de Jeanne Mance, l'association (qui se produit 18 fois) paraît normale : Chomedey est de petite noblesse, Jeanne Mance vient d'une famille de robins, ils sont tous deux de la Champagne et manifestent le même dynamisme de chef. Par ailleurs, la disparité sociale est habituelle dans les baptêmes de roturiers. On rencontre fréquemment un parrain noble et une marraine roturière. Ce qui nous surprend davantage, voici des parrains roturiers avec des marraines nobles : le menuisier Nicolas Godé avec madame de La Peltrie ; avec elle encore, Pierre Quesnel et le charpentier Gilbert Barbier ; en 1656, le même Godé a pour "commère" madame de Boullongne ; celle-ci revient au baptistère en 1659 avec le boulanger Jean Gervaise. Toutefois, quand il s'agit d'un enfant de la noblesse, la parité sociale semble de rigueur : si nous examinons le cas des 11 enfants de nobles qui

vivent à Montréal en juin 1663, nous constatons que huit d'entre eux ont eu pour parrains et marraines des représentants de la hiérarchie ou membres de la noblesse; les exceptions sont les trois enfants de Celle du Clos (dont la noblesse nous paraît douteuse), mais deux de ces enfants ont tout de même eu, chacun, au moins un répondant noble.

Noblesse et conscience de groupe

Petite colonie transplantée d'Europe en un lieu isolé, l'établissement de Montréal a-t-il réuni et conservé en une sorte de microcosme, les cadres traditionnels de la société européenne? N'essayons pas de retrouver ici les ordres (clergé, noblesse et tiers état) tels qu'ils existent juridiquement en France: puisés ici et là dans diverses couches de la société, selon les hasards du recrutement, les immigrants ne peuvent assurément donner une représentation systématique de ces trois ordres. Voyons toutefois quels éléments de cette société française se retrouvent à Montréal en juin 1663 et comment ces éléments se comportent entre eux.

Dans cette petite société qui compte 605 personnes³ à la fin de juin 1663, le clergé n'a que trois représentants: deux Sulpiciens en résidence (Soüart et Galinier) et un Jésuite de passage (Chaumonot); ces simples prêtres ne jouiraient en France d'aucune dignité particulière dans l'ordre du clergé; aucun d'eux, du reste, ne fait partie de la noblesse. Quant aux religieuses, ce ne sont encore que des "filles séculières" qui se dévouent aux œuvres d'Eglise; la plus éminente de ces "filles séculières", tant par son rôle d'hospitalière que par sa participation déterminante à l'établissement de Montréal, Jeanne Mance, a pour fonction principale d'administrer l'Hôtel-Dieu. Dans cette maison, nous avons depuis 1659 une petite communauté de quatre membres, la Congrégation des Religieuses hospitalières de saint Joseph: elles ne sont pas encore cloîtrées, ni même

³ Nous comptons publier bientôt le rôle de la population de Montréal, à la fin de juin 1663, avant l'arrivée des vaisseaux. Ce rôle a été reconstitué à l'aide des registres d'état civil, des actes notariés, ainsi que par deux sources particulièrement commodes: des contrats d'engagement, passés à Montréal à l'automne de 1662 et au cours de l'hiver 1662-1663 (contrats qui lient 94 adultes), et un rôle de la milice en février 1663, qui énumère 143 hommes; comme 20 de ces engagés et 68 de ces miliciens étaient mariés, nous pouvions du même coup ajouter à notre liste les femmes et les enfants; quant aux personnes qui n'apparaissent plus dans aucun document depuis quatre ou cinq ans, nous les avons écartées. De ces 605 personnes, moins d'une dizaine seulement sont des cas douteux. Le recensement de 1666, bien connu pour être incomplet, ne donne à Montréal que 625 personnes, après l'arrivée pourtant d'importantes recrues.

“guimpées ni voilées”⁴, vivant en séculières; les trois religieuses venues de France, dirigées par une supérieure qui est de la noblesse, ont plus de 40 ans, mais elles se sont adjoint récemment une jeune recrue de Québec, Marie Morin, âgée de seulement 14 ans. Une autre communauté séculière tout aussi récente, les Filles séculières de la Congrégation de Notre-Dame, a commencé son œuvre d'éducation: elles sont dans l'état laïc, sans vœux ni habit régulier; alors que le personnel de l'Hôtel-Dieu a en moyenne 42.7 ans, les quatre Filles de la Congrégation ont un âge moyen peu élevé, 34 ans.

De même que le premier ordre (le clergé) n'a qu'une représentation due au hasard, de même ce sont les circonstances qui ont réuni à Montréal un certain nombre de gens de qualité: en juin 1663, nous y comptons 30 nobles⁵. S'il est vrai que les d'Ailleboust soient d'une noblesse un peu élevée, les autres, quelle que soit la fonction qu'ils remplissent, semblent issus de la couche la moins considérable de la noblesse française: Chomedey, Closse, Dupuy sont de ceux-là; les Artus de Sailly, par exemple, et surtout les Celle du Clos se distinguent difficilement de la roture.

Quel est le comportement social de ces nobles? Si nulle terre n'est sans seigneur, il est aussi vrai de dire qu'en France il n'y a pas de noble sans terre, le titre de noblesse se rattachant

⁴ *Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec* (éd. Jamet), 108.

⁵ Voici ces nobles de juin 1663:

Ailleboust des Muceaux, Charles-Joseph
 son épouse Catherine Legardeur de Repentigny
 leurs enfants Barbe, Louis, Pierre, Paul et Nicolas
 Artus de Sailly, Louis
 son épouse Anne-Françoise Bourduceau
 leurs enfants Angélique-Anne et Suzanne
 Boullongne, Barbe de, veuve de Louis d'Ailleboust et tante de
 d'Ailleboust des Muceaux
 Celle du Clos, Gabriel
 ses enfants Marguerite, Gabriel-Lambert et Barbe
 Chomedey de Maisonneuve, Paul
 Dupuy, Zacharie
 Gauchet, Catherine
 Moreau de Brésoles, Judith, supérieure des Hospitalières
 Moyen des Granges, Elisabeth, veuve de Lambert Closse
 sa fille Jeanne-Cécile Closse
 Moyen des Granges, Marie
 Mullois de La Borde, Madeleine
 Picoté de Belestre, Perrine
 Robutel de Saint-André, Claude
 son épouse Suzanne de Gabriel
 leurs enfants Jeanne-Paule et Anne-Françoise
 Saint-Père, Agathe de.

à une terre comme aux revenus qui doivent en être tirés. Les nobles de Montréal en 1663 correspondent-ils à cette situation européenne ? L'hospitalière étant exclue de ces statistiques parce qu'elle s'est intégrée à une communauté religieuse, nous constatons que les plus éminents de ces nobles (la veuve d'Ailleboust et les d'Ailleboust des Muceaux) possèdent des terres canadiennes à titre seigneurial; il en est de même pour la veuve Closse, de petite noblesse; d'autres petits nobles, Celle du Clos et Robutel de Saint-André, ont des terres, mais en censive seulement; les autres n'ont pas encore de terres, du moins au Canada: Artus de Saily, Chomedey de Maisonneuve, Zacharie Dupuy, Catherine Gauchet, Marie Moyen, Madeleine Mullois de La Borde, Perrine Picoté de Belestre et Agathe de Saint-Père. En comptant les femmes et les enfants, nous trouvons donc 18 nobles sur 30 qui ont une base agricole. Ce qui ne signifie pas pour autant que les nobles sans revenus terriens vivent moins "noblement" que les autres: les fonctions militaires, propres à la noblesse, conviennent naturellement à Chomedey et à Dupuy. Louis Artus de Saily et Claude Robutel de Saint-André sont dans la "marchandise", occupation qui, commençant à être de bon rapport à Montréal, augmente le prestige de ceux qui la pratiquent: Artus de Saily avait fait du commerce à la Martinique, mais nous ne savons pas où il en est dans les affaires avant 1663; quant à Robutel de Saint-André, il en impose déjà: il a acheté en 1660, au prix de 1 000 livres, la maison de Jean Desroches, à qui il paie tout de suite 500 livres en marchandises de France; et Chomedey lui confie en 1661 la perception des droits de censive. Sur le petit noble Celle du Clos, censitaire comme Robutel, les minutes notariales ne nous renseignent pas suffisamment pour observer son niveau de vie.

Dans l'ensemble, ces nobles sont "lettrés": des 14 adultes que nous comptons chez eux, nous pouvons à ce point de vue les juger tous; or, de ces 14, un seul ne sait pas signer: Celle du Clos. Comme la moitié de la population adulte de Montréal en juin 1663 est analphabète, nous pouvons conclure que les nobles tiennent bien leur rang dans cette société.

Les nobles jouissent de la considération que leur confère leur qualité. Certes, au cours de la période que nous étudions (1642-1663), aucun noble n'est élu marguillier, peut-être parce que le *marguillage* n'est encore qu'un simple service comptable sans prestige; de plus, si dans la cérémonie de confirmation d'août 1660, Chomedey et Closse viennent en tête, étant alors au sommet de la hiérarchie, le noble Zacharie Dupuy est placé comme au hasard, parmi les roturiers, mais les listes de con-

firmation ne semblent pas, d'ordinaire, tenir compte des distinctions sociales. Autrement, nous rencontrons les nobles au premier rang, celui qui leur est dû. S'agit-il du métier des armes, ce sont des nobles qui occupent les postes les plus élevés : Chomedey, Closse, Dupuy, d'Ailleboust des Muceaux président à la vie militaire de la colonie ; faut-il commander aux habitants que l'on groupe en milice en février 1663 ? ces habitants relèvent de Chomedey et de Dupuy ; mais cette milice est subdivisée en vingt escouades, chacune devant élire elle-même son chef, à la pluralité des voix : les miliciens vont-ils rechercher le commandement des nobles ? des nobles qui ne font pas carrière dans les armes et qui sont, par conséquent, susceptibles de servir dans la milice, il n'y en a que trois : Artus de Sailly, Celle du Clos et Robutel de Saint-André ; or ces trois nobles ont été élus par les miliciens pour diriger une escouade, de sorte que dans la milice aucun noble n'est soumis à un roturier. Nous ne croyons pas que ce soit dû au hasard.

De plus, les nobles sont recherchés pour servir de témoins soit au mariage soit au baptême. Dans les actes de mariage, sur 289 présences de témoins, les nobles qui ne sont pourtant qu'une infime minorité, en comptent 77, c'est-à-dire les 26.6%. Leur contribution est encore plus considérable dans le parrainage des enfants de roturiers : 90 de ces enfants sur 203, soit les 44.3%, ont au moins un parrain ou une marraine que l'on a choisi chez les nobles.

Quant à la pratique de l'endogamie chez les nobles, il est trop tôt en 1663 pour se prononcer, parce que l'information que l'on peut recueillir est trop maigre. En effet, sur 14 nobles adultes, on trouve 7 célibataires (dont une religieuse) ; chez les nobles qui sont mariés ou qui vivent dans le veuvage, cinq mariages semblent de même niveau social ; un seul a été contracté avec un conjoint d'un groupe inférieur : Celle du Clos a épousé une roturière à Montréal en 1651 ; la mère d'Agathe de Saint-Père était de la roture et s'est remariée dans la roture. Au lieu d'attribuer ces exceptions à l'absence d'une conscience de groupe, peut-être sont-elles simplement le fait de la rareté des nobles ? ce que nous sommes porté à croire quand nous voyons Robutel de Saint-André profiter d'un voyage en France pour y épouser une fille de la noblesse.

Là où les nobles nous semblent agir en pleine conscience du groupe, c'est aux fonts baptismaux. Déjà, dans la course aux filleuls amérindiens, de 1642 à 1649, la noblesse, représentée par quelques rares individus, avait pris facilement les

devants: dans les années 1642, 1644, 1645 et 1646, les nobles s'étaient réservé 19 actes de parrainage sur 26; dans l'ensemble de la période 1642-1649, ils détiennent une riche part de parrainage: 75 actes sur 123, soit 61%. L'intervention des nobles paraît encore plus systématique dans le parrainage des enfants de la noblesse: sur les onze enfants issus de nobles à Montréal et qui vivent encore en juin 1663, huit ont parrain et marraine dans la noblesse, deux enfants de Celle du Clos ont au moins le parrain ou la marraine qui est noble; un troisième enfant du même Celle, le seul en ce cas, a un parrainage entièrement roturier, et même là nous remarquons que la marraine est la veuve d'un noble.

Un groupe en voie de formation : les marchands

Cette conscience de groupe que nous essayons de percevoir chez les nobles, même si nous avons trop peu de cas à considérer, pouvons-nous la retrouver dans une autre couche de la société, qui correspondrait au tiers état de France ?

Ici, comme en France, nous rencontrons à la partie supérieure de cette couche, un élément dynamique, les marchands. Parce que Montréal est toujours dirigé par des hommes d'esprit apostolique et que cette colonie n'a droit à son propre magasin que depuis 1655, le groupe des marchands n'est encore formé que de quelques individus: outre Robutel de Saint-André et Artus de Sailly que nous avons mentionnés à propos de la noblesse et qu'ici nous laissons de côté, nous avons en juin 1663 Jean Aubuchon dit L'Espérance, Marc-Antoine Galibert dit des Colombiers, Jacques Le Ber dit Larose, les frères Charles et Jacques Le Moyne, André Charly, Jean Gervaise et Jacques Testard, ce dernier venant tout juste de mourir⁶. Au nombre de huit seulement, ils ont pris la qualité de marchand à une date récente: Charles Le Moyne en 1657, Le Ber et Jacques Le Moyne en 1658, Charly en 1659, Aubuchon, Galibert et Testard en 1660, Gervaise en 1662. Avant que la documentation nous révèle cette qualité, ils étaient sans doute depuis quelque temps dans la "marchandise", mais ce ne pouvait être depuis bien longtemps: nous assistons vraiment à la naissance d'un groupe social. Toutefois, parce que ces marchands sont de création récente, les minutes notariales ne sont pas encore assez nombreuses pour nous éclairer sur leurs affaires; même ce contrat d'association

⁶ Il meurt le 22 juin 1663; nous en parlons ici, mais nous ne le retenons pas dans le total de la population (total qui s'en tient au 30 juin 1663). Nous ne retenons pas, non plus, le marchand Louis de Pont, qui ne semble faire qu'une brève visite à Montréal, le 12 mai 1663.

entre Charles Le Moyne et Médard Chouart des Groseilliers en vue de la traite de l'Ouest en 1660⁷, est de caractère trop sommaire; en tout cas, les archives d'avant 1663 ne nous permettent aucunement de suivre l'évolution des entreprises, ni, à plus forte raison, le progrès de ces marchands.

Nous pouvons tout au plus noter certains comportements sociaux. De ces huit marchands, un seul ne sait signer: Charly, qui accède au rang de marchand par la boulangerie; sept possèdent une terre. Quatre sont étroitement apparentés (Le Ber, Testard et les deux Le Moyne), de sorte qu'il y a déjà à l'intérieur de ce petit groupe un noyau qui pourra se développer en une sorte de puissance familiale. De même que les nobles recrutent d'ordinaire leurs parrains et marraines chez les nobles, nous croyons reconnaître chez les marchands cette tendance à les chercher à l'intérieur de leur groupe ou au-dessus: chez les 36 parrains et marraines qui assistent au baptême des 18 enfants de ces marchands, 15 viennent de familles marchandes et un seizième est armurier, c'est-à-dire presque un marchand; l'autre moitié est surtout composée de nobles ou de personnes qui ont un certain prestige social, comme Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys; si l'on met à part une personne de profession inconnue, on peut dire que les marchands ne sont allés chercher que deux parrains sur 36 chez les petites gens⁸. Pourtant, ces marchands viennent à peine de se dégager de la masse de ces mêmes petites gens.

Enfin, nous croyons comprendre qu'ils commencent à jouir d'un certain prestige. Lors de la formation de la milice en février 1663, les miliciens avaient à choisir eux-mêmes, à la pluralité des voix, les chefs des vingt escouades; nous avons vu que les trois nobles non militaires ont été désignés pour commander chacun une escouade; or nous constatons, en examinant le rôle des escouades, que les marchands occupent une situation privilégiée: des sept marchands enrôlés, sur huit, trois commandent une escouade, trois autres sont placés sous les ordres d'un noble (alors qu'il n'y a que trois nobles parmi les 20 chefs d'escouade); l'autre, le boulanger Charly, est dans une escouade que dirige un marchand; ainsi, personne parmi les 14 petites gens en tête d'escouade n'a autorité sur les marchands.

Sur le comportement social des petites gens

Au-dessous des marchands, venaient en France par ordre de dignité un premier groupe composé de laboureurs, cultiva-

⁷ Minute Basset, 22 août 1660.

⁸ Un chirurgien et un menuisier.

teurs ou fermiers (en fait, des entrepreneurs agricoles), un second groupe qui comprenait les artisans ou gens de métiers; enfin, un dernier, celui des manouvriers et des domestiques, les uns et les autres classés dans "les plus vils du menu peuple". Comme l'immigration n'est pas le résultat d'un choix social et que la petite société de Montréal doit s'organiser avec les éléments que lui amène le hasard des circonstances, il ne faut pas s'attendre à voir se reconstruire à Montréal, du moins au XVIIe siècle, la même hiérarchie de groupes chez les petites gens.

Nous avons dressé pour le 30 juin 1663 un état des occupations à Montréal, état qui porte 271 hommes âgés de 14 ans et plus; en en déduisant les trois prêtres, les quatre officiers militaires et les neuf marchands nobles ou roturiers, nous nous trouvons en présence de 254 petites gens de 14 ans et plus. Quelle est leur occupation? Pour 129 d'entre eux, soit les 50.8%, nous savons le métier qu'ils pratiquent ou qu'ils ont déclaré à un moment donné; en nous fondant sur les documents les plus rapprochés possible de juin 1663, nous obtenons le tableau suivant:

armuriers	4	matelots	2
boulangier	1	menuisiers	6
brasseur	1	meuniers	5
charbonnier	1	notaire	1
charpentiers	13	sabotier	1
chaudronnier	1	scieurs de long	10
chirurgiens	6	serruriers	5
cordonniers	2	soldats	23
cuisinier	1	taillandiers	2
défricheurs	22	tailleurs d'habits	5
jardinier	1	tanneur	1
laboureurs	3	tonnelier	1
maçons	11		

Le métier qu'on déclare est-il bien celui que l'on pratique habituellement? Plusieurs hommes de métier ont varié dans leur déclaration: un tel, par exemple, se dit d'abord scieur de long, qu'on retrouve plus tard chirurgien: nous avons retenu la déclaration la plus récente⁹. Quant à ceux qui sont qualifiés de *maître*, nous n'avons pas cru bon de les distinguer des autres: il est impossible de vérifier l'authenticité du titre et nous consta-

⁹ Si le métier d'un homme n'est connu que par les recensements de 1666 ou de 1667, nous n'en tenons pas compte: il y a trop d'instabilité, à cette époque, dans les occupations, pour conclure que le métier de 1666 est le même qu'en 1663.

tons, d'ailleurs, que tel ou tel homme de métier ainsi qualifié ne prend ou ne reçoit ce titre que d'une façon occasionnelle. En plusieurs cas, nous avons été obligé, faute de renseignements plus récents, de nous en tenir au métier déclaré lors du contrat d'engagement en France, mais puisque tel métier est mieux rémunéré que tel autre, est-ce que l'immigrant ne tente pas parfois de se faire passer pour plus habile qu'il n'est? et ce métier dûment inscrit dans le contrat d'engagement, est-il celui que l'on pratique ensuite à Montréal? le sabotier vit-il de ses sabots? une population de 605 personnes fait-elle vivre cinq tailleurs d'habits? Dans les métiers qui se rattachent à l'agriculture, nous retrouvons les mêmes difficultés. En France, le laboureur vient après le marchand et au-dessus des gens de métier, c'est un entrepreneur agricole, un paysan à l'aise: qu'en est-il ici de nos trois laboureurs? Pierre Gadois et Henri Perrin n'ont de terre que ce que l'on donne au commun des gens; quant à Pierre Perusseau, il n'est qu'un simple engagé qu'on retrouvera domestique en 1666; ces laboureurs ne devaient être, à leur départ de France, que des ouvriers agricoles.

Au reste, un grand nombre de ceux à qui la documentation attribue un métier, se rangent dans l'une ou l'autre des deux grandes catégories suivantes: d'une part, les gens qui servent comme domestiques (ce qui ne signifie pas nécessairement qu'ils sont attachés au service de la maison) ou sont liés par un contrat d'engagement, sans qu'on sache exactement la tâche qu'ils remplissent; et, d'autre part, les gens que l'on qualifie d'*habitants*. C'est pourquoi, si l'on veut retrouver les groupes sociaux du menu peuple, il faut répartir les petites gens non pas selon les métiers qu'ils déclarent, mais plutôt selon la façon dont ils subsistent: ceux qui subsistent en travaillant pour les autres, et ceux qui subsistent par eux-mêmes. On obtient ainsi, comme le proposait jadis l'historien Faillon¹⁰, un premier groupe formé des engagés, domestiques, journaliers et soldats, tous au service d'autrui: en y comprenant les membres de leurs familles, nous évaluons ce groupe en juin 1663, à 255 personnes, soit les 44.7% du menu peuple ou les 42.2% de toute la population montréalaise. Le second groupe est celui des *habitants*.

Ce mot *habitant* n'a pas encore nécessairement une connotation terrienne: dans notre inventaire de juin 1663, sur 40 adultes masculins qui sont qualifiés d'*habitants*, il en est neuf qui n'ont pas encore reçu de terre, et tel menuisier qui demeure en "ville" et qui vit de son métier, peut être dit *habitant* au même titre

¹⁰ Faillon, *Histoire de la colonie française*, III: 10s.

que le menuisier à qui on a concédé une terre. C'est que la qualité d'*habitant* s'applique à celui qui s'est fixé pour de bon à Montréal, par opposition à ceux qui n'ont pas encore opté définitivement pour le pays, distinction qui trouve sa confirmation officielle dans une ordonnance montréalaise du 4 novembre 1662, par laquelle on déclare *habitants* les soldats et serviteurs qui auront défriché au moins quatre arpents de terre¹¹. Ce groupe des *habitants* est quelque peu plus nombreux que le précédent: aux 40 adultes que la documentation qualifie d'*habitants*, il faut en ajouter 38 qui ont droit à ce titre parce qu'ils ont reçu une terre, et 92 autres qui ont pris en 1662 l'engagement de défricher, formalité requise dans l'obtention du titre; et si à ces 170 personnes, nous ajoutons les membres de leurs familles, l'ensemble des *habitants* se trouve porté à 284 personnes, soit les 49.7% de la population roturière ou les 46.9% de la population totale.

Bref, mises à part les quelques familles roturières qui sont dans la "marchandise" (33 personnes au total), le menu peuple se divise à peu près également entre gens qui se sont fixés et gens qui, ne l'étant pas encore, travaillent au service des autres:

<i>habitants</i>	284
engagés, domestiques, journaliers, soldats	255

De ces deux groupes du menu peuple, seul celui des *habitants* nous paraît avoir quelque consistance. En effet, en plus d'avoir le sentiment d'appartenir au pays et de courir ensemble les mêmes risques, les *habitants* ont un privilège exclusif qui les situe nettement à part et au-dessus de ceux qui ne se sont pas fixés: eux seuls, chez le menu peuple, ont le droit de faire la traite, ainsi que le rappelle l'ordonnance du 4 novembre 1662; en obtenant la qualité d'*habitant*, quel que fût le métier pratiqué, on accédait à un groupe privilégié, supérieur au reste du menu peuple. Et la supériorité des *habitants* sur les autres gens de même niveau social (supériorité, d'ailleurs, qui découlerait du privilège de la traite) se manifeste encore, lorsque nous examinons la liste même incomplète des domestiques: que les sulpiciens Soûart et Galinier aient au moins 19 domestiques, cela n'a pas lieu de nous surprendre, puisque, représentant la Société de Notre-Dame, seigneuresse de l'île, ils sont responsables du défrichement du domaine; de même, il est normal dans cette société que les nobles et les marchands soient pourvus de domestiques, mais ce qui nous étonne, c'est que de petites gens comme Jean Leduc, Jean Desroches, Mathurin Langevin, Jacques Delaporte

¹¹ Ordonnance reproduite, *ibid.*, III: 11.

aient déjà des domestiques à leur service; qualifiés d'*habitants* et au-dessus, par conséquent, de ceux qui ne le sont pas, ces petites gens jouissent donc du prestige qu'on retire dans les rapports de maître à domestique: ces petites gens commandent à d'autres.

Il serait intéressant de pousser plus loin la recherche d'une conscience de groupe, chez ces gens du menu peuple; malheureusement, la documentation est fort pauvre et la société à l'état embryonnaire. En tout cas, ce n'est pas, croyons-nous, par conscience de groupe que les Montréalais élisent pour marguilliers en novembre 1657 le brasseur Prudhomme et le charpentier Barbier: le *marguillage* n'est encore qu'un simple service communautaire, sans prestige social. Et puisque le menu peuple recherche constamment, dans les groupes supérieurs, des parrains et marraines pour ses enfants, les petites gens ne peuvent ressentir l'exclusion dont ils sont systématiquement l'objet dans le parrainage des enfants de nobles et même dans celui des enfants de marchands.

L'ascension d'hommes nouveaux

Phénomène qui n'est pas exclusif à l'Amérique, la montée d'hommes nouveaux peut se produire avec plus de fréquence et plus de facilité dans une société qui, comme celle de Montréal, n'en est encore qu'à l'état d'embryon: les structures sociales ne sont pas encore formées; au départ, tout le monde se trouve, pour ainsi dire, sur un pied d'égalité devant la grande aventure; le moindre individu, s'il a suffisamment de dynamisme, peut occuper les secteurs d'une activité économique qui n'est pas encore organisée; il peut même se hisser rapidement jusqu'à la noblesse: celle-ci, très pauvre en représentants, doit demeurer ouverte, si elle ne veut pas disparaître et le recrutement de ce groupe dominant ne peut se faire que par le bas.

Un cas extraordinaire illustre bien cette situation propre à une société qui commence, exemple tiré de l'histoire trifluvienne. Pierre Boucher, fils d'un menuisier, arrive au Canada en 1634, âgé de 12 ans; en 1637, il s'en va en Huronie, comme domestique, l'état le plus vil de la société européenne; en 1641, son expérience huronne en fait un interprète, ce qui, par la nature même de la traite, l'amène au rôle de commis: à partir de 1644, il est à la fois interprète et commis aux Trois-Rivières; passé au rang de commis principal, il est nommé bientôt, en 1649, capitaine du bourg des Trois-Rivières; en 1653, le voici juge du tribunal des Cent-Associés et il devient seigneur de Grosbois; l'année

suiuante, on le nomme officiellement gouverneur des Trois-Rivières; il est toujours de la roture, mais à cause du rang élevé qu'il occupe, on lui donne de *l'écuier*; enfin, en 1661, il reçoit des lettres de noblesse. En 25 ans, Pierre Boucher est passé de ce qu'il y avait de plus vil à ce qu'il y a de plus élevé; en une seule génération, il se hisse au sommet de la société. Ce cas exceptionnel, le plus spectaculaire de la montée des individus en notre XVIIe siècle, a-t-il son pendant à Montréal ou quelque chose qui en approche? qu'en est-il chez la première génération des Montréalais?

En regard de la montée étonnante de Pierre Boucher, nous ne pouvons citer que celle, moins surprenante, de Charles Le Moyne. Fils d'un hôtelier et neveu de l'influent chirurgien Du Chesne, il arrive au Canada en 1641 à l'âge de 15 ans: il s'engage au service des Jésuites de la Huronie, en qualité "d'Enfant"; en 1643, on le qualifie même de domestique: il commence donc, lui aussi, tout au bas de l'échelle; en 1645, il sert aux Trois-Rivières comme interprète et soldat, puis il va s'établir à Montréal, l'année suivante, comme interprète¹²; alors que Pierre Boucher a eu le temps de devenir juge et gouverneur et qu'on lui donne de *l'écuier*, Charles Le Moyne n'est toujours officiellement qu'interprète; c'est qu'il est occupé à poser de solides assises: il s'occupe peu à peu de commerce et prend charge du magasin de la Communauté des Habitants à Montréal en 1651; trois ans plus tard, il se fait concéder un arpent à l'intérieur de la ville (où il a déjà une maison) et 90 arpents à la campagne: puisqu'on lui donne deux ou trois fois plus qu'à un simple individu, il est donc devenu très influent dans son milieu; en 1657, on le tient pour marchand¹³; le 24 septembre de la même année, il accède à la seigneurie, en devenant titulaire du fief de Longueuil. Cette ascension, moins rapide que celle de Pierre Boucher, va se compléter peu au-delà des limites de notre période: promu procureur du roi, chef militaire, diplomate, seigneur qui agrandit sans cesse son domaine, l'ancien serviteur des Jésuites recevra ses lettres de noblesse en 1668; et l'on sait la suite: son aîné augmentera le prestige de la nouvelle famille en devenant gouverneur général par intérim et en se faisant créer baron, sans oublier les autres fils (dont Iberville et Bienville) qui s'illustreront dans l'armée ou dans l'administration supérieure.

¹² "Journal des Jésuites", dans *Relations des Jésuites* (éd. Thwaites), 27: 90; registres d'état civil de Montréal.

¹³ C'est la qualité qu'on lui donne pour la première fois, le 24 novembre 1657, dans les registres d'état civil de Montréal.

Si Charles Le Moyne s'élève en vingt ans du rang de serviteur à celui de marchand influent et de seigneur, d'autres Montréalais accomplissent une ascension beaucoup plus modeste. Il s'agit, en certains cas, de simples promotions dans la carrière des armes : Zacharie Dupuy, major de la garnison, devient commandant de Montréal en l'absence de Chomedey ; Lambert Closse, sergent-major, accède au commandement dans les mêmes circonstances. Claude Robutel de Saint-André, petit noble picard retombé dans la "marchandise", s'applique à maintenir son rang et son niveau social : il se rend en France en 1658 épouser une fille noble, il a au moins un domestique, il s'est fait concéder deux terres ; il achète en 1660 une maison de 1 000 livres dont il paie la moitié en marchandises ; il devient en 1661 percepteur des droits de censive¹⁴. Le marchand Jacques Le Ber acquiert beaucoup de prestige : il épouse en 1658 la sœur du marchand et seigneur Charles Le Moyne et s'associe en affaires avec ce dernier, préparant ainsi la mise en place d'un consortium familial ; en 1660, il est membre du Conseil de Ville-Marie ; recherché pour parrain, il en tient lieu 15 fois, de 1658 à 1663.

C'est parmi les petites gens (hommes de métier ou manœuvres) que nous pouvons recueillir les plus nombreux exemples d'un début d'ascension sociale. Mathurine Godé, fille d'un menuisier, contracte mariage avec un notaire issu de la petite noblesse, Jean de Saint-Père ; la roturière Barbe Poisson et veuve d'un roturier épouse le petit noble Celle du Clos ; Jean Leduc, scieur de long, s'établit sur une terre et a au moins un domestique. Gilbert Barbier ne sort pas de son état de charpentier, mais il jouit d'un certain prestige : un acte de l'état civil en 1657 le qualifie de "incola notus", il n'apparaît pas moins de 37 fois comme témoin ou comme parrain ; et Dollier de Casson lui rendra hommage pour services "en cette isle, laquelle est presque toute bâtie de sa main ou par ceux qu'il a enseignés"¹⁵. Arrivé seulement en 1653, le charpentier Marin Janot est élu, trois ans plus tard, syndic de la Communauté des Habitants et le demeure jusqu'en 1660.

Il y a ceux de ces petites gens qui s'élèvent nettement de leur rang à celui de marchand. André Charly arrive en 1651, tout jeune soldat ; déjà en 1655, il possède un emplacement en ville et une concession de 30 arpents à la campagne ; en 1656, il acquiert la maison et l'emplacement de Jean Chapeau au prix

¹⁴ APC, doc. *Saint-Sulpice, Pièces judiciaires*, 1636-1655 ; AJM, minute Basset, 17 mars 1660 ; E.-Z. Massicotte, *Répertoire des arrêts, édits, mandements*, 2.

¹⁵ Dollier de Casson, *Histoire du Montréal*, 41.

de 350 livres et il en verse tout de suite 50, s'engageant à payer le reste en marchandises de France et en castors; à partir de 1659, on le présente comme boulanger, ce qui l'introduit dans la classe marchande: la famille Charly Saint-Ange, qui aura bientôt ses bourgeois importants, pose ses premières fondations. Jean Gervaise, recruté en 1653 comme défricheur et boulanger, obtient en 1655 une concession à la campagne et un emplacement en ville; il sert souvent de parrain ou de témoin; on lui confie la charge de marguillier, de 1657 à 1661; enfin, étape importante, on le qualifie de marchand en 1662. Jacques Testard dit Laforest n'est d'abord qu'un simple caporal de la garnison, mais voici qu'en 1660 il passe pour marchand; il a une maison sur l'emplacement qu'il possède en ville, entre le marchand Le Ber et le marchand et seigneur Le Moyne; en 1661, il est élu procureur syndic; à son inhumation en 1663, on écrit encore *Testard dit Laforest*, mais l'élan est donné: la deuxième génération sera *Testard de Laforest*.

A part Charles Le Moyne qui procède par bonds décisifs, passant du service des Jésuites à l'état de marchand influent et de seigneur, les autres donc n'en sont guère encore qu'à se dégager quelque peu du peloton: Le Ber, par exemple, renforce son prestige; le soldat Charly, le défricheur et boulanger Gervaise acquièrent la qualité de marchand; le caporal Testard prépare solidement la promotion sociale de son fils. Hommes nouveaux dont le nombre, certes, est restreint, mais on n'en est encore qu'à la première génération; ces hommes nouveaux viennent tout juste de se joindre à une colonie naissante.

Enfin, dans cet établissement de Montréal, que les fondateurs avaient voulu apostolique, l'ascension sociale s'accomplit par le commerce et plus sûrement par le commerce des fourrures: Charles Le Moyne, Jacques Le Ber, Claude Robutel, André Charly, Jacques Testard en sont la preuve. Si l'année 1642 marque la naissance de Montréal, on peut affirmer que c'est l'année 1655, lorsque le roi autorise l'établissement à Montréal d'un magasin de la Communauté des Habitants, qui détermine le destin économique de cette colonie; c'est le point de départ de la carrière éblouissante de Charles Le Moyne, ainsi que le début de l'ascension sociale de diverses petites gens, par le commerce des fourrures; à partir de 1655, l'île de Montréal retrouve sa vocation première, imposée par la géographie, la vocation de comptoir de traite. Nous y constatons, par conséquent, ce que nous retrouverons dans les autres lieux de la Nouvelle-France: dans une colonie naissante, dont le pivot économique est la

traite, le commerce devient le tremplin essentiel à la promotion sociale de l'individu.

MARCEL TRUDEL

Titulaire de recherche à l'Université d'Ottawa

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

La majeure partie de notre information vient des registres d'état civil, que nous complétons par d'autres sources: les registres de confirmation, les listes de recrues, le rôle de la milice, les minutes notariales et les archives d'administration.

Les registres d'état civil ont été publiés en photocopie par la Société des Dix, en un volume de consultation fort commode (Montréal, 1961). Malheureusement, les registres ne fournissent que rarement la date de la naissance; le ministre du baptême n'est pas toujours nommé; on ne désigne pas toujours les parrains et marraines et l'on n'a pas le souci d'énumérer ni de faire signer les témoins; il faut aussi déplorer qu'à Montréal, conjoints et témoins n'aient pas été invités à signer les 31 premiers actes de mariage ni plusieurs autres par la suite, ce qui diminue beaucoup l'utilité de cette source d'information; quant aux sépultures, les actes sont d'une désespérante concision: on ne nous donne ni l'âge, ni la profession, ni le lieu de naissance. A cette information, les registres de confirmation ajoutent quelque peu, mais très tard: la seule cérémonie de confirmation en ces 21 ans n'a lieu que le 24 août 1660, lorsque le vicaire apostolique confirme 107 personnes, le cinquième de la population montréalaise, mais le registre ne fait qu'énumérer sèchement les confirmés.

Les listes d'immigrants sont d'une importance capitale. Le rôle des engagés de 1644 a pu être reconstitué par Gabriel Debien (RHAF, VI, 3, décembre 1952: 376s.); ceux des recrues de 1653 et de 1659 sont maintenant bien connus (Roland-J. Auger, *La grande recrue de 1653*; Marie-Claire Daveluy, *Le drame de la recrue de 1653*, dans RHAF, VII, 2, sept. 1953: 157-170; *Jeanne Mance*, app., 259-262): ces rôles nous présentent les engagés, leur origine, leur occupation, leur habileté à signer et les conditions du contrat, mais ils ont leur achoppement: quelques-uns des engagés ont annulé leur contrat ou déserté avant l'embarquement; d'autres sont morts durant la traversée sans qu'on sache les noms; et que faire des engagés qu'on ne retrouve nulle part dans les archives montréalaises? Un mouvement massif de "retour à la terre", commencé en octobre 1662 et prolongé jusqu'en février 1663, produit une série importante de pièces d'archives qui nous font connaître 94 célibataires ou chefs de familles (voir APC, doc. *Saint-Sulpice, Pièces judiciaires*, 1636-1655, MG 17, A 7-2-3, vol. I). Le rôle de la milice, daté du 1er février 1663, nous livre les noms de 116 hommes dont 68 sont des chefs de famille; conservé aux Archives judiciaires de Montréal, ce document a été reproduit dans Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada*, III: 16-18.

Les minutes notariales constituent, dans l'étude de la population, une mine très riche en renseignements de toutes sortes. Pour la période qui nous retient, nous avons dépouillé les greffes de quatre notaires: Jean de Saint-Père, Lambert Closse, Nicolas Gastineau dit Duplessis et Bénigne Basset. Ces greffes, plus quelques actes sous seing privé (conservés aux Archives judiciaires et aux archives du Séminaire de Montréal), forment un total d'environ 340 minutes, dont plus du quart est composé de contrats de mariage.

Les archives d'administration sont moins importantes en nombre. Les ordonnances et règlements du gouverneur de Montréal ne dépassent pas la

quinzaine. Les actes de concession de terre comptent une centaine de pièces, conservées aux archives du Séminaire de Montréal. Les quelques rares sentences rendues par Chomedey et dont le texte est conservé aux Archives judiciaires, apportent sur cette société quelques renseignements supplémentaires.

Un autre groupe de documents est formé de sources qui sont ou bien d'origine extérieure à Montréal ou de rédaction quelque peu postérieure. Les *Relations* et le *Journal des Jésuites*, les *Annales* de l'Hôtel-Dieu de Québec, les écrits de Mère Marie de l'Incarnation, l'*Histoire du Montréal* par le sulpicien Dollier de Casson, les *Mémoires* de Sœur Marguerite Bourgeoys (ces derniers d'une valeur historique douteuse) nous renseignent abondamment. Nous avons aussi utilisé les deux recensements de 1666 et de 1667, mais ce sont là de pauvres outils de travail: pour en tirer des conclusions valables, il faut en vérifier le contenu par d'autres sources, ce qui équivaut à peu près à les refaire à neuf.

Enfin, les travaux de nos prédécesseurs nous ont été bien utiles: les généalogistes Archange Godbout et Roland Auger, les historiens Marie-Claire Daveluy et E.-Z. Massicotte; en particulier ce dernier qui a dressé une liste critique des premiers colons, liste que nous avons tenté de mettre au point.
